

**Ministre du Travail, de la Santé, des  
Solidarités et des Familles  
Madame La Ministre Catherine VAUTRIN  
14, avenue Duquesne 75350 Paris SP 07**

Paris, le 20 juin 2025

**Objet :** Financement du Ségur dans les services mandataires  
Judiciaires à la protection des majeurs.

Madame la Ministre,

L'inter-fédération IF-PJM de la protection juridique des majeurs réunissant la FNAT, l'Unaf et l'Unapei vous alerte, au nom de ses 320 services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (SMJPM) qui accompagnent et protègent quotidiennement plus de 450 000 personnes, sur l'engagement non respecté à ce jour sur le financement du Ségur.

Par l'arrêté du 26 juin 2024, le Gouvernement a rendu opposable l'octroi de la « prime Ségur », **rétroactive au 1er janvier 2024**, à tous les professionnels de la branche qui n'en bénéficiaient pas encore, et s'est engagé à le financer une première fois.

Lors de l'examen du projet de loi de finance 2025, la Ministre chargée de l'Autonomie et du Handicap avait donné un avis défavorable à un amendement pour acter la compensation de la prime Ségur pour les associations tutélares, à rebours de la promesse initiale de compensation. Elle s'était alors engagée à examiner *« point par point, au cours de l'exercice budgétaire 2025, les possibilités de traiter cette situation. »*

Saisissant cet appel au dialogue, soutenus par de nombreux parlementaires de tous horizons, nous nous sommes rendus au ministère et obtenu – en apparence – gain de cause. Au cours d'un rendez-vous au mois de mars, il nous a été affirmé que **« le financement de la prime Ségur pour les associations tutélares était prévu en gestion »**.

C'est aussi le sens de la réponse qui a été apportée à plusieurs questions écrites des parlementaires : *« Pour les associations relevant d'un financement Etat, certaines compensations ont d'ores et déjà pu être versées en 2024 dans le cadre de la fin de gestion. **D'autres compensations seront versées dans le courant de l'année 2025.** »*

Or, plusieurs mois après ces promesses, les services et associations tutélares que nous représentons sont toujours contraintes, depuis 2024 de verser cette prime Ségur à l'ensemble des salariés concernés sans compensation aucune. **Ce surcrot pour les services a représenté en 2024 un montant de 32 millions d'euros non compensés, le montant sera le même pour 2025 : soit un total de 64 millions d'euros.**

Aujourd'hui, les trésoreries des Associations et SMJPM sont mises à rude épreuve. Dès lors, il devient urgent de passer du stade de la promesse au financement concret de cette prime du Ségur opposable au financeur qui est l'Etat.

En conséquence, l'inter-fédération (FNAT, Unaf et Unapei) demande solennellement à l'Etat, principal financeur (99,70 %) du dispositif d'accompagnement et de protection des plus vulnérables de nos concitoyens, d'honorer son engagement à financer en urgence la prime Ségur pour l'exercice 2024 avec des réponses concrètes et un calendrier établi : **il en va de la pérennité de nombreuses associations et SMJPM que nous représentons.**

Au regard de la gravité et de l'urgence de la situation exposée, **l'inter-fédération de la protection juridique des majeurs sollicite une audience** dans les meilleurs délais afin de vous exposer directement ses vives préoccupations.

Nous vous prions, d'agréer Madame la Ministre, l'assurance de nos salutations les plus respectueuses.

<b>M. Ange FINISTROSA, Président de la FNAT</b>	<b>M. Bernard TRANCHANT, Président de l'UNAF</b>	<b>M. Luc GATEAU, Président de l'UNAPEI</b>
		

**Copie à :**

- *Ministre de la Justice – Garde des sceaux*
- *Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées*
- *Monsieur le premier Ministre*
- *Ministre chargée des comptes publics*